



Envoyé en préfecture le 28/04/2023

Reçu en préfecture le 28/04/2023

S²LO

DÉPARTEMENT

Publié le

Côte d'Or

ID : 021-200000925-20230420-23_04_20_06-DE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 20 avril 2023

DATE DE CONVOCATION

14 avril 2023

L'an deux mil vingt-trois, le **vingt avril** à dix-huit heures trente,

Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Patrice ESPINOSA**, Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise.

Étaient présents : M. Patrice ESPINOSA (pouvoir de M. Gilles BRACHOTTE), M. Jean-Pierre COLOMBERT (pouvoir de M. Simon Gevrey), M. Vincent CROUZIER, M. Vincent DANCOURT, Mme Nathalie SEGUIN, Mme. Zineb HEMAIRIA, M. Guy MORELLE, Mme Nathalie ANDROLETTI, M. Jean-Luc AUCLAIR (pouvoir de M. Dominique CHOPPIN), Mme Bernadette BERGER (suppléante de M. Martial PARIZOT), Mme Carole CLAUDEL-SALOMON (pouvoir de Mme Sylvie CHASTRUSSE), Mme Maïté COUBAT, Mme Marie-Françoise DUPAS, Mme Marie-Paule FONTAINE (pouvoir de Mme Maryline GRANDIOWSKY), M. Jean-Marc FRELIH, M. Dominique JANIN (pouvoir de Mme Anne-Sophie BOISSON), M. Paul MURANO, M. Bernard NAVILLON, Mme Christine NIRLO, Mme Monique PINGET, M. Emmanuel PONTILLO, M. Jean-Emmanuel ROLLIN (pouvoir de M. Martial MATHIRON), M. Bernard SOUBEYRAND, M. Jérôme THEVENEAU, M. Claude VERDREAU.

Étaient absents : M. Gilles BRACHOTTE (pouvoir à M. Patrice ESPINOSA), M. François BIGEARD (suppléé par M. Benjamin BONIN), M. Benjamin BONIN (suppléant de M. François BIGEARD), Mme Anne-Sophie BOISSON (pouvoir à M. Dominique JANIN), Mme Sylvie CHASTRUSSE (pouvoir à Mme Carole CLAUDEL-SALOMON), M. Daniel CHETTA, M. Dominique CHOPPIN (pouvoir à M. Jean-Luc AUCLAIR), M. Jean-Marie FERREUX (suppléé par Mme Laurence SCHERRER), M. Olivier GAUTHRON, M. Simon GEVREY (pouvoir à M. Jean-Pierre COLOMBERT), Mme Maryline GRANDIOWSKY (pouvoir à Mme Marie-Paule FONTAINE), M. Martial MATHIRON (pouvoir à M. Jean-Emmanuel ROLLIN), M. Paul MURANO, M. Martial PARIZOT (suppléé par Mme Bernadette BERGER), Mme Laurence SCHERRER (suppléante de M. Jean-Marie FERREUX).

Secrétaire de séance : Madame Nathalie SEGUIN, 5ème Vice-présidente déléguée à l'Emploi, à l'Action sociale, à l'Autonomie.

20/04/2023/06

NOMBRE DES MEMBRES EN EXERCICE : 36
PRÉSENTS : 25
VOTANTS : 32

Objet : Proposition de dénomination des voies sur la Zone d'Activités Économiques « La Boulouze » à FAUVERNEY

Vu, l'article L.2121-30 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), modifié par la Loi n°2022-217 du 21 février 2022, concernant la dénomination des voies et lieux-dits, y compris les voies privées ouvertes à la circulation,

Vu, l'article L.321-4 du Code des Relations entre le Public et l'Administration (CRPA), les données relatives des voies et la numérotation des maisons et constructions sont mises à disposition dans le cadre des données de référence,

Actuellement les voies de la Zone d'Activités Économiques « La Boulouze » à FAUVERNEY ne portent pas de dénomination. Il convient, pour faciliter la fourniture de services publics, tel que les secours et la connexion aux réseaux et d'autres services commerciaux, comme la délivrance du courrier et des livraisons, d'identifier clairement les adresses et répondre ainsi à la demande des entreprises en matière d'organisation du site.

Considérant l'avis favorable donné par le Conseil Municipal de la Commune de FAUVERNEY, réuni le 21 mars 2023,

Considérant le plan en annexe,

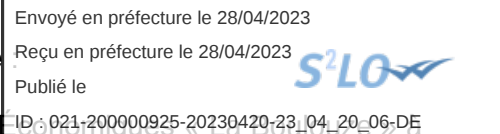
AGIR POUR NOTRE TERRITOIRE ET UN AVENIR DURABLE

Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise – 12 rue Ampère - BP 53 - 21110 GENLIS

Horaires d'ouverture au public : du lundi au vendredi : 08h30-12h00 / 13h30-16h30

Téléphone 03 80 37 70 12 – Télécopie 03 80 37 93 65 - www.plainedijonnaise.fr

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**



- **APPROUVE** la dénomination des voies de la Zone d'Activités FAUVERNEY, comme suit :
 - Voie A – Rue du Champaison,
 - Voie B – Rue du Bassin,
 - Voie C – Impasse du Grand Courtandon.
- **AUTORISE** Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Pour extrait conforme,

Fait à GENLIS, le 21 avril 2023

Patrice ESPINOSA

Président de la Communauté de
Communes de la Plaine Dijonnaise,
Maire d'IZIER